



المملكة المغربية
رئيس الحكومة
Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement



المركز الوطني للتنمية البشرية
المركز الوطني للتنمية البشرية
Observatoire National
du Développement Humain

TERMES DE RÉFÉRENCES

PROJET	Programme Conjoint ONDH/ONU
RÉFÉRENCE	Appel à candidature N° 01/ONDH/ONU/2018
OBJET	Recrutement d'un(e) consultant(e)
TITRE	Rapport sur la mise en œuvre des ODD relatifs à dimension développement humain
DURÉE	60 Jours ouvrables
LIEU	Rabat

1. Contexte global de l'étude

L'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'Etats et de gouvernements, à New York, lors du Sommet des Nations Unies sur le Développement Durable, tenu à l'occasion de la 70ème session de l'Assemblée Générale, sous le thème « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il est officiellement entré en vigueur le 1er janvier 2016 et constitue désormais le cadre de référence mondial pour les actions nationales, régionales et internationales dans le domaine du développement durable. La mise en œuvre de l'Agenda est sous tendue par 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici à 2030.

Pour répondre aux ambitions de cet Agenda, tous les pays sont invités à traduire le cadre global aux échelles nationale et locale, en intégrant les objectifs de développement durable (ODD) dans leurs politiques et stratégies nationales, tout en tenant compte de leurs priorités et spécificités. Il leur revient également la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre et le suivi périodique.

Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN)¹, fournit, à cet égard, un cadre pour la revue des rapports nationaux présentés par les pays sur une base volontaire. Cette revue a pour objet de faciliter l'échange d'expériences et de mettre en exergue les bonnes pratiques, les défis et les enseignements. Lors de la première réunion du FPHN qui s'est tenue en juillet 2016, vingt-deux pays volontaires ont présentés leur rapport. Parmi eux figurait le Maroc. La réunion a montré qu'un nombre croissant de pays ont déjà intégré les ODD dans leur stratégie ou plan national de développement et travaillent à l'adoption de cibles nationales et d'indicateurs en lien avec les ODD et les indicateurs globaux.

Certains pays ont mis en place des mécanismes institutionnels (comité interministériel, Conseil national de développement durable, unité de suivi-évaluation ...) pour assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi des ODD et, renforcer la cohérence des politiques sectorielles ainsi que la participation des autorités locales, des parlementaires, du secteur privé et de la société civile.

2. Contexte national

S'inscrivant en droite ligne avec les OMD dont il incarne un prolongement, à la fois, étendu et ambitieux, le programme du développement durable à l'horizon 2030, traduit une volonté d'action collective visant à asseoir les fondements d'une réconciliation mondiale des trois dimensions du développement durable à savoir, la prospérité économique, la justice sociale et la durabilité environnementale. Ce programme d'action mondial est un socle devant incarner une feuille de route susceptible d'éclairer, voir conditionner les politiques publiques nationales au cours de la période 2016-2030.

¹ Le [Forum politique de haut niveau sur le développement durable](#) (FPHN) est la principale plateforme des Nations Unies pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Néanmoins, force est de reconnaître que face à l'universalité des aspirations et des droits qui président à ce nouvel agenda mondial, l'hétérogénéité des réalités, spécificités et préoccupations qui caractérisent les pays concourt à imprimer de pertinence l'inévitable effort d'adaptation qui en découle.

Dans ce cadre, le Maroc s'est engagé dans une consultation nationale, accompagné par les agences des Nations Unies, sur la mise en œuvre des ODD. Ce débat a été couronné par l'organisation d'un forum national regroupant, entre autres, les départements gouvernementaux, les représentations des organisations internationales au Maroc, la société civile et les experts dans le domaine. Cette consultation a permis de conclure sur :

- ✓ L'élargissement du processus d'appropriation des ODD et l'adaptation des cibles et indicateurs au contexte national ;
- ✓ La mise en cohérence des ODD avec les priorités nationales ;
- ✓ La maîtrise de la coordination des politiques publiques ;
- ✓ Le développement du système national d'information pour le suivi et l'évaluation des ODD ;
- ✓ Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ Le financement ;
- ✓ La création d'un cadre institutionnel pour le pilotage des ODD dont les membres seraient identifiés auprès des différents départements et institutions publics.

3. Justification du projet, objectif et résultats

La contextualisation des ODD suppose une adaptation de leur consistance, leurs cibles et leurs indicateurs aux contraintes de développement, de croissance et de cohésion sociale du pays. Elle suppose également la confection de cibles supplémentaires répondant au souci de résorption des déficits cumulés, aux attentes sociales et économiques des populations, et aux stratégies nationales et sectorielles de développement durable du pays. Pareilles cibles sont, bien sûr, évaluées et suivies à l'aide d'indicateurs additionnels. La définition de nouvelles cibles assorties d'indicateurs pertinents fait ainsi partie de la contextualisation des ODD.

L'ONDH, institution chargée de l'évaluation des politiques publiques en matière de développement humain, dispose d'études thématiques approfondies, d'outils d'analyse, d'indicateurs et de sources de données statistiques et cartographiques² nécessaires à une contextualisation des ODD, axée, en particulier, sur les objectifs (dont cibles) liés au développement humain. D'une périodicité de deux ans, l'enquête panel de l'ONDH s'identifie à une source de données permettant une mise à jour biannuelle de la batterie d'indicateurs dédiés à l'évaluation de la réalisation du volet développement humain des ODD, à l'échelle nationale, urbaine, rurale et régionale.

² Il s'agit, sur le plan des sources de données, de l'Enquête de Panel régionalisée, du Système d'information Al Bacharia, de la Cartographie du développement humain et des enquêtes d'évaluation spécifiques aux secteurs sociaux dont l'éducation et la santé.

Pour ces raisons, l'ONDH envisage de procéder à l'élaboration d'un rapport périodique sur le suivi-évaluation de la réalisation des cibles des ODD, relatant les changements que connaît le pays en termes de développement humain. Ce rapport sera produit, chaque deux ans, juste après l'apurement des données de l'enquête panel. Il donnera, pour chaque objectif, cible et indicateur, l'état des lieux, le chemin à parcourir de la date du Rapport à l'horizon 2030, les chances d'atteinte de diverses valeurs cibles, le défi ou le rythme de changement requis et, en termes de politiques publiques, les actions à entreprendre ou à activer. Il s'agit, en définitif, d'une initiative de l'ONDH s'étalant sur la période 2018 - 2030.

La présente consultation consiste à élaborer un Rapport de référence qui :

- Contextualise le volet -développement humain- des ODD (ODD-DH) tel que précisé ci-haut, en établissant une grille d'indicateurs par Objectif et par cible ;
- Définit les indicateurs et leur méthode de calcul à partir de l'enquête panel 2017 ;
- Établit une situation de référence des ODD-DH à partir des indicateurs déduits du panel 2015 ;
- Établit une mise à jour des indicateurs à partir du panel 2017 ;
- Dresse une grille d'indicateurs des ODD-DH lacunaires dont l'observation par le panel ou encore le système national d'information statistique complètera le suivi-évaluation de ce volet des ODD ;
- Et analyse :
 - o Les avancées enregistrées entre 2015 et 2017, et les défis à relever, mesurés par le chemin qui reste à parcourir entre 2017 et 2030 ;
 - o Les défis relatifs au système national d'information pour la mesure des indicateurs manquants dans les domaines d'intérêt de l'ONDH.

La réalisation de chacune de ces étapes sera faite en parfaite concertation avec l'ONDH. Cette concertation est vitale dans la mesure où elle conduira à la production d'un référentiel de l'ONDH en matière de suivi des ODD-DH. Le référentiel ainsi construit facilitera aisément les rapports ultérieurs de suivi-évaluation, par l'ONDH, des ODD-DH.

La présente consultation permettra d'atteindre les résultats suivants :

- Le renforcement des capacités de l'ONDH en matière de suivi-évaluation des ODD - volet développement humain ;
- L'élaboration d'un référentiel sous forme de cadre méthodologique de mesure et de suivi-évaluation de la dimension humaine des ODD, à l'aide d'une grille d'indicateurs adéquats ou approximatifs ;
- La confection de nouveaux indicateurs adaptés à la situation du Maroc vis-à-vis du volet -développement humain- des ODD, assortis du schéma de leur observation et de leur calcul par l'ONDH ;
- L'élaboration d'une grille des liens entre les cibles et les politiques publiques et stratégies sectorielles de développement ;

- L'élaboration d'un rapport sur la situation des ODD-volet développement humain, en recourant aux différentes sources d'informations disponibles au niveau de l'ONDH ou accessibles dans d'autres départements ;
- L'évaluation du système national d'information statistiques, en précisant les données lacunaires en termes de suivi des ODD – volet développement humain.

4. Consistance des prestations du Consultant

Cette consultation doit déboucher dans une première phase sur une approche méthodologie et un plan de travail pour la conduite de cette investigation et l'élaboration du rapport. En deuxième phase, le consultant doit élaborer le rapport sur la mise en œuvre des ODD relatifs à la dimension développement humain. Ce rapport devra être préparé à partir des données du panel des ménages de l'ONDH et celles produites par les départements ministériels. Le/la consultant(e) collectera et analysera les informations utiles, notamment les documents de référence, les politiques et les plans sectoriels, en lien avec la mise en œuvre des ODD.

Les tâches du consultant national, pour cette deuxième phase porteront sur :

- L'analyse du cadre national de mise en œuvre des politiques publiques du développement au regard des ODD ;
- L'identification des cibles et indicateurs de la dimension développement humain et sa place dans l'ensemble des ODD ;
- L'état des lieux du processus lié à la priorisation des cibles et au choix des indicateurs en lien avec la dimension développement humain ;
- L'identification des politiques et stratégies sectorielles pertinentes et leur analyse au regard des ODD ;
- L'établissement d'une situation de référence pour les indicateurs retenus pour chacune des cibles de la dimension développement humain (données 2015-2017). Les sources de données devront être clairement précisées.
- L'évaluation du système statistique national au regard de sa capacité à répondre au suivi des ODD de la dimension développement humain et l'identification des besoins en renforcement de capacités en vue d'améliorer la collecte des données aux fins du suivi des ODD-DH par l'ONDH.

Pour l'élaboration du rapport, le/la consultant/e utilisera les données récentes dont celles produites par l'ONDH.

5. Documents à fournir par le Consultant (livrables par phase)

Le Consultant est tenu de fournir à l'ONDH dans les délais prévus, les livrables suivants (sous forme papier et électronique) :

Phase 1 : Une partie « Méthodologie, un référentiel d'approche, de mesure et de suivi-évaluation des indicateurs des ODD-DH » (20 pages), élaborée en parfaite concertation avec l'ONDH, donnant :

- L'objet du Rapport et le plan d'analyse préconisé, en soulignant le contexte et l'engagement national, le projet d'Initiative de l'ONDH 2015-2030 et son apport en matière de suivi-évaluation des changements que connaîtraient les ODD-DH, leurs défis et leurs implications en termes de politiques publiques ;
- La contextualisation du volet -développement humain- des ODD (ODD-DH), telle que requise et définie ci haut ;
- La définition, la méthode de calcul et les sources de données disponibles ou possibles des indicateurs retenus ;
- Les indicateurs retenus mesurés ou approximés en 2015 et 2017 ;
- L'arrêt de la grille d'indicateurs lacunaires des ODD-DH et la proposition du schéma de leur observation et calcul ;
- Les grandes conclusions relatives à la méthodologie du suivi-évaluation des ODD-DH.

Cette partie méthodologique constituera le référentiel des Rapports ultérieurs de l'ONDH sur le suivi-évaluation des ODD-DH.

Phase 2 : Une partie sur « les ODD-DH et politiques publiques, les défis à relever d'ici à 2030 » consistant en :

- Une analyse du contexte national de mise en œuvre des ODD au Maroc, déclinée en un état des lieux indiquant les défis à relever d'ici à 2030 en termes d'ODD-DH et d'Objectifs nationaux de développement et de croissance économique et sociale ;
- Un tri à plat synthétisé des ODD-DH reliés, selon une grille fine, aux modules des politiques publiques et stratégies nationales et sectorielles de développement ;
- Une mise en exergue des chemins à parcourir dans les diverses cibles des ODD-DH et leurs enseignements en termes de suffisance et convergence des politiques publiques dédiées au développement humain.
- Les grandes conclusions relatives à l'engagement du Maroc vis-à-vis de l'atteinte des ODD-DH

Phase 3 : Synthèse des résultats de l'Étude, centrée sur :

- Ce qui a été réalisé, les déficits et retards à combler ;
- Et ce qui reste à faire pour que le pays concrétise ses engagements à l'égard des ODD-DH sur le plan :
 - Du contrôle statistique
 - Et des politiques publiques appropriées.
 -

6. Délais de la réalisation de la consultation :

La réalisation de la consultation est prévue pour une durée globale de 60 jours calendaires, incluant les trois (3) phases de l'étude.

Phases	Durée
Phase 1 : Méthodologique, un référentiel d'approche, de mesure et de suivi-évaluation des indicateurs des ODD-DH	30 jours
Phase 2 : ODD-DH et politiques publiques, les défis à relever d'ici à 2030	25 jours
Phase 3 : Synthèse, les avancées et retards en termes d'engagement à l'égard du contrôle statistique et de réalisation des ODD-DH	5 jours
Total	60 jours

7. Langues de consultation :

La langue française sera la langue utilisée durant toutes les étapes de cette consultation.

8. Calendrier de paiement :

Le consultant sélectionné sera payé (e) après la validation définitive de chaque phase par le comité de pilotage. Le consultant sera payé avec une somme forfaitaire en plusieurs tranches comme suit :

Phases	Nombre de jours	Paiement
À la signature	-	10%
Phase 1	30	30%
Phase 2	25	40%
Phase 3	5	20%
Total	60	100%

9. Obligations du Consultant

Le consultant doit veiller au respect des lois et règlements en vigueur au Maroc, et s'engager à exécuter les travaux dans les règles de l'art, selon des normes et des standards professionnels élevés. Il est tenu notamment de :

- Se conformer aux délais d'exécution des travaux précisés dans le contrat ;
- Prendre part aux réunions de validation, en cas de besoin ;
- Apporter aux documents et travaux provisoires les modifications demandées suite aux procédures de suivi, de concertation ou d'approbation.

10. Obligations de l'ONDH

L'ONDH doit veiller au bon déroulement des travaux de réalisation de l'étude. A cet effet, il mettra à la disposition du consultant (e) une copie des documents de référence de cette étude, le planning prévisionnel des activités de celle-ci, ainsi que toute documentation ou

information disponible dans ses services et ayant un rapport direct avec l'étude envisagée ou pouvant servir son objet. Il facilitera également les contacts qui seront jugés utiles.

11. Secret professionnel

Le consultant (ou la consultante) est tenu d'observer pendant la durée du contrat comme après son expiration la discrétion la plus absolue à l'égard de tout fait, information et document dont elle a eu connaissance en raison de l'exercice de sa mission, sauf s'il est autorisé, par écrit, par l'ONDH. Il se déclare à cet égard obligé par la réglementation en vigueur en matière de secret professionnel.

12. Appropriation des résultats

Les résultats des prestations de service de la consultation, quelle que soit leur forme, seront la propriété exclusive de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

Chaque livrable devra être validé par le comité de suivi de l'étude.

13. Profil du Consultant : Qualifications et expérience requises

Le/la consultant/e devra justifier des qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire (niveau Master) dans l'un des domaines liés à l'économie du développement, aux sciences de l'environnement, ou encore au développement durable ;
- Quinze années ou plus d'expérience avérée en matière d'analyse et d'évaluation des politiques, notamment dans les domaines sociaux, les objectifs du millénaire du développement et du développement durable, de l'emploi et des inégalités ;
- Expérience dans l'élaboration de notes de synthèse et dans la rédaction de rapports stratégiques sur les questions liées aux OMD et aux ODD ;
- Bonne connaissance des concepts, principes et enjeux du développement humain durable ;
- Bonne connaissance des politiques publiques et stratégies de développement humain en cours ;
- Bonne capacité d'analyse et très bonne capacité rédactionnelle en français ;
- Bonne connaissance de l'anglais (lecture et compréhension).

14. Dépôt des dossiers de soumission

Les candidats(es) intéressés(es) par cette consultation voudront bien adresser, sous plis fermé, leur dossier de candidature à l'ONDH, Complexe Administratif de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation - Imm A2 - Avenue Allal El Fassi - Madinat Al Irfane – Rabat.

Composition du dossier de candidature :

L'offre du consultant doit comprendre les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae détaillé du consultant indiquant les titres et expériences dans les domaines cités ci-dessus ;
- Une offre technique accompagnée de l'approche méthodologique et du chronogramme des tâches ;
- Une offre financière ;
- Toute référence qu'il juge utile pour éclairer davantage son profil.

Le délai de soumission des candidatures est fixé au 14/06/2018.

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.